



08-INT-113

**Interpellation Pierre Zwahlen
pour le respect de la pluralité religieuse des élèves de l'enseignement obligatoire**

L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine.
Il prend en considération la contribution des Eglises et communautés
religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales.
(Art. 169 de la Constitution vaudoise)

Dès août prochain, des collaboratrices ou collaborateurs de l'Eglise évangélique réformée et de l'Eglise catholique-romaine « *interviennent* » dans une période d'enseignement d'histoire biblique et de cultures religieuses, tant au premier qu'au second cycle primaire ainsi qu'au cycle de transition. Par décision officielle communiquée aux directions d'établissement, le Département a établi le 2 juin la systématique des interventions de gens d'église à l'école.

Grâce à l'article 170 de la Constitution, les émissaires catholiques et protestants sont placés sur un pied d'égalité, puisque leurs interventions dans les classes sont « *effectuées indifféremment* » par des pasteurs, des prêtres ou des agents laïques, censés agir subsidiairement. Selon la même directive en revanche, il appartient aux Eglises officielles (l'EERV et la FEDEC-VD) d'assurer notamment que leurs représentants envoyés dans les classes soient à la fois

- en mesure d'apporter une expertise « *professionnelle et contemporaine* » concernant les sujets abordés
- aptes à traiter une question *suivant* les différents grands courants religieux présents dans les classes de l'école obligatoire.

Nous posons dès lors au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1- N'y a-t-il pas une contradiction à exiger des Eglises qu'elles mandatent leurs propres spécialistes, tout en désirant que ceux-ci traitent les sujets en « *suivant les différents grands courants religieux présents dans les classes* » ?
- 2- Quelles garanties les deux Eglises reconnues de droit public donnent-elles pour respecter les conditions que la directive pose quant aux personnes choisies pour s'exprimer sans prosélytisme ?
- 3- Pourquoi réhabiliter les interventions ecclésiales à l'école et les rendre systématiques entre 6 et 11 ans, à une période de vulnérabilité de la conscience enfantine ?
- 4- Pourquoi ne pas préserver le choix d'une école publique neutre sur le plan confessionnel et éviter d'ouvrir les portes des classes à d'autres communautés religieuses reconnues par l'Etat ?
- 5- Alors que la pluralité religieuse (chrétienne, judaïque, musulmane, bouddhiste, hindoue, etc.) et la vitalité spirituelle n'ont jamais été si répandues dans l'école vaudoise, comment comprendre l'application du seul article 170, négligeant les principes définis à l'art. 169 de la Constitution ?
- 6- Quel contenu donner désormais au cours d'histoire biblique et de cultures religieuses dans les trois cycles concernés par les interventions des évangéliques réformés et des catholiques-romains ?
- 7- Ne risque-t-on pas de déstabiliser des parents et d'aller à contre-courant des efforts d'intégration, accomplis par le corps enseignant comme par le département ?
- 8- N'est-il pas temps de viser un enseignement d'histoire des religions, en modifiant la loi scolaire au besoin et en formant spécifiquement des enseignants à cet effet ?

Lausanne, le 1^{er} juillet 2008

Pierre Zwahlen

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiara-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane <i>C. Jaquet</i>	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungclauss Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy <i>RP</i>	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc <i>JS</i>
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles <i>MP</i>	Surer Jean-Marie <i>JS</i>
Mahaim Raphaël	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip <i>Uffer</i>
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale <i>Manzini</i>	Poncet Gabriel <i>JP</i>	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent <i>W</i>
Maystre Tinetta	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert <i>Yersin</i>
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre <i>Zwahlen</i>